

# BOIS & FORÊTS

DE NORMANDIE

Bulletin du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie  
édité en collaboration avec ses partenaires de la forêt privée normande

Bulletin trimestriel N°135 Octobre 2015

Directeur de la Publication M. Xavier MORVAN

## ÉDITORIAL

La COP 21,

une opportunité pour les forestiers



Chers lecteurs,

Vous savez sans doute que la COP 21 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) va réunir à Paris, du 30 novembre au 11 décembre prochain, des Chefs d'État et représentants des pays du monde entier.

Je souhaite attirer votre attention sur le « FORUM FORÊT » organisé, à cette occasion, par FRANSYLVA (Forestiers Privés de France), le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et ses délégations régionales CRPF.

Nous souhaitons en effet montrer le rôle important de la forêt, premier capteur de CO<sub>2</sub>, contribuant ainsi à diminuer les effets du changement climatique.

Celle-ci intervient ainsi efficacement dans les domaines de stockage, de séquestration, et de substitution du CO<sub>2</sub> (voir notre numéro 133 de juillet 2014) et nous devons le faire savoir, reconnaître et montrer les solutions qui existent en forêt.

Votre Fédération et le CNPF organisent donc, jusqu'au 16 avril 2016, différentes actions événementielles et de communication. Pendant la COP 21, nous aurons aussi un stand au Bourget où se tiendront les différentes manifestations officielles.

La cérémonie officielle d'ouverture est prévue le 13 novembre à Paris, en collaboration avec le Réseau Mixte Technologique AFORCE et en présence du Ministre en charge des forêts Stéphane LE FOLL.

Je vous invite à venir nombreux assister à cette cérémonie d'ouverture. Réservez votre journée !

A cette occasion sera créée la Fondation FRANSYLVA, abritée par la fondation du Patrimoine, dont la notoriété est reconnue par tous.

**Bon FORUM !**  
Nous comptons sur vous.

Jean de SINCAY,  
Président de FRANSYLVA Normandie et du  
CRPF Normandie

## Actualités

- > Quel avenir pour le Pin laricio en Normandie ?
- > Partenaires : les CETEF normands
- > Le suivi de la gestion
- > Brèves
- > Fiche technique n°135 : les différents modes de renouvellements des peuplements de Pins



**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE NORMANDIE**

Cap Madrillet - Bât. B  
125 Avenue Edmund Halley - CS 80004  
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY  
Tél. : 02 35 12 25 80 - Fax. : 02 35 12 25 81  
normandie@crpf.fr  
Site internet : www.crpf.fr

Avec la participation financière de la Région Basse-Normandie et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Trimestriel gratuit édité à 7300 exemplaires  
Dépôt légal 12/2015  
N° ISSN : en attente d'attribution



Pour plus d'information sur le « FORUM FORÊT », rendez-vous sur le site internet dédié à l'événement : <http://www.forumforet.com/>.



## LE PIN LARICIO DE CORSE :

### quel avenir en Normandie ?

**Le Pin laricio de Corse appartient à la famille des Pins noirs, qui comprend également le Pin laricio de Calabre et le Pin noir d'Autriche. Ses caractéristiques en ont fait une des principales essences résineuses de reboisement en Normandie depuis les années 60.**

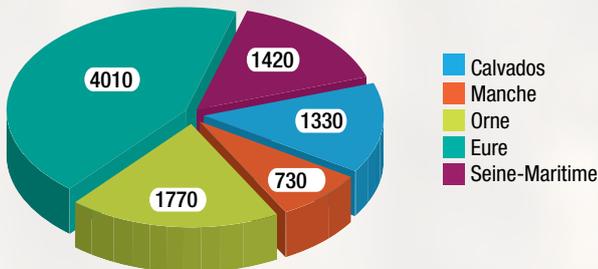


### La ressource normande

D'après l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (anciennement IFN), on recense un peu moins de 10 000 ha de peuplements de Pin laricio en Normandie. La très grande majorité de la ressource réside en forêt privée (90% des surfaces), avec une répartition hétérogène entre départements. La production du Pin laricio est estimée en moyenne à près de 9m<sup>3</sup>/ha/an.

Son introduction est relativement récente et les peuplements dépassant 50 ans sont assez rares.

#### Répartition de la ressource par département (en ha)



Source : Etude de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Normandie - CRPFN/DRAF/IFN - 2008



### Comment le reconnaître ?

Le Pin laricio est un Pin reconnaissable à ses aiguilles longues (12 à 15 cm) et frisées, groupées par deux, souples et non piquantes, d'une couleur vert cendré. Ces dernières tombent dès la 3<sup>ème</sup> année.

Son tronc se caractérise par sa rectitude et son écorce gris argenté à plaques chez les individus adultes. Les fruits sont des cônes sans pédoncule, de 4 à 7 cm de long, brun clair.



### Une essence frugale et plastique

Le Pin laricio est une essence héliophile (qui nécessite beaucoup de lumière). Il résiste bien à la sécheresse (jusqu'à 600 mm de précipitations par an) et supporte bien le froid hivernal et les gelées tardives.

Il est peu exigeant en terme de richesse chimique du sol et apprécie les terrains acides profonds et bien drainés. Sur terrain trop riche (comme souvent en boisement d'anciennes terres agricoles), il a une forte tendance à la fourchaison et présente fréquemment des défauts de forme. Il supporte difficilement les sols lourds et compacts, trop mouilleux ou présentant du calcaire actif.



#### Feuillage, écorce et cône de Pin laricio de Corse



### Quels usages ?

Le Pin laricio produit un bois à cœur blanc rosé, d'une bonne résistance mécanique et offrant une panoplie d'usages très variés. Les arbres d'une qualité exceptionnelle peuvent être valorisés en tranchage et en menuiserie. Les qualités plus courantes sont utilisées en charpente, la rectitude de cette essence permettant de "tirer" des grandes longueurs généralement appréciées. Les bois branchus de qualité moindre ou de petit diamètre trouvent des débouchés dans la fabrication de caisses, de palettes voire en trituration (papier, panneaux,...).

Son bois offrant une imprégnabilité aisée, il sert également à produire des piquets ou des poteaux fraisés parfois destinés au mobilier urbain.



#### Assemblage de rondins de Pin laricio traités dans une aire de jeug



## Quelle sylviculture ?

Dans le jeune âge, le Pin laricio de Corse est une essence très sensible à la végétation concurrente. Il est donc indispensable d'intervenir en dégagements, particulièrement en boisement de terres agricoles. A ce titre, un travail du sol en potets travaillés peut s'avérer intéressant et diminuer le nombre de dégagements après plantation.

La conduite des peuplements aura pour objectif d'obtenir entre 200 et 250 tiges par hectare, exemptes de noeuds et d'un diamètre de 50 cm à 70-80 ans : pour cela, élagages et éclaircies sont nécessaires.

Concernant les éclaircies, il est conseillé d'intervenir assez tôt, dès que les arbres ont atteint 12 m de haut (réalisation d'une première éclaircie et ouverture de cloisonnements d'exploitation). Pour soutenir la forte croissance des peuplements, les éclaircies suivantes doivent être fréquentes et dynamiques (tous les 6 à 8 ans).

Les élagages doivent être réalisés sur une hauteur de 6 mètres sur 200 arbres désignés par hectare, simultanément à la première éclaircie.

Hauteur dominante (m)	Diamètre moyen avant éclaircie (cm)	Nombre après éclaircie (tiges/ha)
Plantation		1660 (3mx2m)
11,6	16,8	1020
14,6	20	740
17,4	23,9	550
19,9	27,9	430
22,1	32,4	340
24,1	37,4	270
25,9	42,5	219
28,8	47,6	182
29,8	52,2	156
30,8	55,8	Coupe finale

**Conduite conseillée pour aboutir à des arbres d'au moins 50 cm de diamètre à 70 ans**



## Quels ennemis ?

Dans les jeunes plantations, des attaques d'**Hylobe** peuvent survenir. Ce charançon ronge le collet des jeunes plants et peut anéantir une plantation en quelques jours. Après une coupe rase de résineux, une mesure préventive consiste généralement à attendre 2 ans avant de reboiser. Il existe également des plants traités préalablement en pépinière.



**Aiguilles atteintes par la maladie des bandes rouges**

Sur le plan sanitaire, la principale préoccupation actuelle concerne la **maladie des bandes rouges**. Cette dernière est causée par un champignon qui s'attaque aux aiguilles de l'année, provoque leur rougissement puis leur chute. Au printemps suivant, le Pin ne garde que ses aiguilles de l'année et seul un plumeau vert à l'extrémité des rameaux subsiste. Les symptômes peuvent être visuellement impressionnants même si la maladie n'entraîne pas la mort de l'arbre. Les impacts sur la croissance peuvent toutefois être significatifs, rallongeant d'autant la durée de révolution des peuplements atteints.



CRPF N - CRPF N © CRPF

**Pin fortement atteint par la maladie des bandes rouges**

L'intensité des attaques est variable en fonction des années et du secteur géographique. Cette maladie est très préoccupante car elle remet en question l'avenir de certains peuplements de Pin laricio. Ainsi, il est vivement conseillé de **limiter l'installation du Pin laricio à des stations qui lui sont favorables**, d'éviter les zones de confinement et d'éclaircir régulièrement les peuplements. Bien entendu, si des peuplements de Pin laricio sont infectés à proximité, les plantations de cette essence ne sont pas recommandées.



## Pour conclure...

De par ses caractéristiques, le Pin laricio de Corse est une essence remarquable pour valoriser certains terrains difficiles (mais non hydromorphes). Toutefois, devant les incertitudes liées à la récente propagation de la maladie des bandes rouges, **la plus grande prudence reste nécessaire quant à son introduction**. Plus que jamais, l'incitation à diversifier les essences présentes sur une même propriété reste de mise car elle permet de répartir les risques.

## POUR EN SAVOIR

SUR LE PIN LARICIO DE CORSE

[http://crpf-paysdelaloire.fr/sites/default/files/fiches/Le\\_pin\\_laricio\\_de\\_Corse.pdf](http://crpf-paysdelaloire.fr/sites/default/files/fiches/Le_pin_laricio_de_Corse.pdf)

[http://www.crpf.fr/ifc/fiches/Fiche20\\_pin%20laricio\\_ok.pdf](http://www.crpf.fr/ifc/fiches/Fiche20_pin%20laricio_ok.pdf)

<http://www.crpf.fr/ifc/telec/pins.pdf>

SUR L'HYLOBE ET LA MALADIE DES BANDES ROUGES

[http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/HYLOABI\\_V2013\\_cle8ba6b9.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/HYLOABI_V2013_cle8ba6b9.pdf)

[http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/La\\_maladie\\_des\\_bandes\\_rouges\\_cle885178.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/La_maladie_des_bandes_rouges_cle885178.pdf)

Revue "Forêt entreprise", n°224, sept/oct 2015, pp10-17

# PARTENAIRES

LES CETEF

normands en 2015



ERIC HINCHELIN - CRPF N © CNPF

## Les membres du CETEF observent la qualité d'un bois de Chêne abattu

Ces **associations** de développement, créées depuis les années 60, ont été les **instigatrices des nouvelles techniques sylvicoles adaptées à la forêt privée**. Elles ont été également une source de formation pour de nombreux responsables professionnels. Aujourd'hui, elles sont la **suite logique de la formation de base reçue dans les Fo.Ge.For.** (cycle de Formation à la Gestion Forestière).

## Tout d'abord, qu'est-ce qu'un CETEF ?

Un CETEF (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières) est une association de propriétaires forestiers motivés qui veulent aller plus loin dans la gestion de leur forêt. C'est aussi :

### Une oreille :

Le CETEF recueille les questions de terrain, capte et décode les préoccupations du sylviculteur pour les faire remonter vers les professionnels de la filière ou les organismes de recherche.

*Le CETEF de Haute-Normandie a par exemple organisé en 2015 un cycle de réunions de réflexion sur « Quelles sylvicultures engager pour quels marchés du bois dans l'avenir ? ». En 2012, un travail avait été mené sur la valorisation des forêts sur pente, une problématique touchant plusieurs adhérents.*



Béatrice LACOSTE - CRPF N © CNPF

## Suivi de la régénération naturelle du Douglas sur un dispositif d'essai

### Une voix :

Le CETEF diffuse des méthodes et des techniques après les avoir testées et appliquées sur le terrain : régénération naturelle, densité de plantation, balivage, typologie de stations, recherche de la qualité au moindre coût, ...

*Le CETEF de l'Orne (dissous depuis le 13 Mars 2015 ainsi que le CETEF du Calvados Manche pour créer le CETEF « Normandie Sud ») a par exemple testé différentes modalités de régénération naturelle du Douglas.*

### Une démarche :

Le CETEF remet les choses en cause, sort des sentiers battus et bouscule les certitudes. Il est en questionnement permanent pour lui-même et pour les autres, les chercheurs notamment.

*Les CETEF, ce sont des passionnés, qui ont par exemple dans les années 50-60, notamment dans l'Orne, expérimenté et développé les plantations résineuses à faible densité, alors que le dogme était la plantation à forte densité (> 2500 tiges/ha).*

## Les CETEF, véritables moteurs de projets :

- Chaque CETEF organise 3 à 4 réunions par an sur un thème défini. C'est souvent l'occasion de présenter les essais techniques tentés par l'un des adhérents.
- Pour approfondir certains sujets, certains membres choisissent de se réunir en groupe de travail, par exemple sur le suivi économique et comptable de la forêt (test du logiciel de suivi de gestion Sylvamap,...), les plantations à très faible densité ou de participer à des travaux à l'échelon national comme les groupes traitements irréguliers ou châtaigniers animés par l'IDF, ...
- Les CETEF participent activement aux études et au suivi des sites expérimentaux, notamment avec le CRPF : gestion des peuplements irréguliers, régénération naturelle du Douglas, sélection génétique du Hêtre, test d'une carte prédictive des stations forestières, récolte de glands et mise en culture de plants de Chêne pubescent, ...
- Les CETEF normands organisent tous les ans un voyage inter-CETEF qui permet de découvrir des contextes autres que la Normandie en alliant réunions techniques, rencontres d'acteurs et visites touristiques.

*En 2015, il s'est déroulé en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec pour thèmes la sylviculture du Cèdre et du Chêne pubescent, l'importance des diagnostics climatiques,...*

- Des journées nationales des CETEF sont régulièrement organisées.

Les CETEF ont été et restent **des catalyseurs de progrès pour la forêt privée ; il est essentiel d'assurer leur pérennité par l'adhésion de nouveaux membres jeunes et motivés.**

Les présidents de CETEF sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :  
Dominique Orcel-Poulet (CETEF Haute-Normandie) : dominiqueop@gmail.com  
Philippe BOCQUET (CETEF Normandie-Sud) : philippe.bocquet50@orange.fr

# ZOOM SUR ...



## LE SUIVI

## de la GESTION

Le «Bois-&Forêts de Normandie» n°134 du mois d'octobre 2014 vous présentait les principales évolutions liées à la promulgation de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt. Cette dernière précise que la notion de «**Garantie de Gestion Durable**» nécessite dorénavant que les bois et forêts disposent d'un **Document de Gestion Durable en cours de validité** (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles), mais également que le **programme de coupes et travaux prévu** soit **réalisé de manière effective**.

Dans cette optique, le Ministère en charge des forêts a publié récemment plusieurs instructions techniques à destination de ses services déconcentrés (DDTM et DRAAF) pour l'élaboration de **plans de contrôle régionaux**, notamment sur l'effectivité de la gestion. Il y est explicitement précisé que l'objectif de la politique de contrôle n'est pas uniquement la recherche d'infraction, mais également l'appui et le conseil pour faciliter la compréhension et la bonne application du Code forestier.

Que la propriété soit concernée par un engagement fiscal ou non, le taux minimal de contrôle annuel de l'effectivité du passage en coupe par l'Administration est fixé à 10% du nombre total des Plans Simples de Gestion en cours de validité. Mathématiquement, chaque propriété disposant d'un PSG devrait donc faire l'objet d'une visite de contrôle de mise en œuvre pendant sa période d'application. Lors des contrôles, il est prévu que le propriétaire soit en mesure de justifier de l'effectivité de la gestion à l'aide d'un **tableau annuel de suivi** ou de tout autre moyen permettant d'en démontrer la réalisation (factures d'exploitation, de travaux, ...).

Au-delà de ces aspects purement réglementaires, **le Document de Gestion Durable doit rester l'instrument de gestion au quotidien du propriétaire forestier**.

Pour suivre la réalisation des objectifs fixés, il est conseillé de consigner au fur et à mesure l'avancement des interventions et les données techniques et économiques qui s'y rapportent. Pour cela, un simple tableau peut s'avérer suffisant :

Année	Parcelle	COUPES				TRAVAUX		OBSERVATIONS
		Nature de la coupe	Bois d'œuvre (m <sup>3</sup> )	Bois d'industrie (tonnes)	Bois de feu (stères)	Recettes	Nature des travaux	
2014	1a	Coupe rase		250		XX €		Exploitant Y
2015	1a						Reboisement	- XX € Plants : Douglas PME901 Densité : 1250 t/ha
2015	2b						Elagage	- XX € Elagage à 6 m sur 200 t/ha

Grâce à ce type de tableau, le propriétaire disposera d'éléments complétant utilement son Document de Gestion Durable :

- **Etat d'avancement** du programme des coupes et travaux prévisionnels ;
- **Compte «matière»** pour suivre ce qui a été récolté ;
- **Compte financier** pour constater ce que coûte et ce que rapporte la forêt ;
- **«Mémoire» de la gestion** : à chaque intervention, le propriétaire pourra consigner des renseignements complémentaires (origine des plants pour un reboisement, n° de facture, nom de l'entrepreneur,...).

Ces documents peuvent s'avérer très utiles en cas de mutation sur la propriété (successions, donations) ou pour réaliser des bilans annuels lorsqu'un gérant de Groupement Forestier doit rendre des comptes à ses associés porteurs de parts par exemple.

De plus, le propriétaire aura alors à sa disposition la plupart des éléments nécessaires à :

- la **brève analyse de l'application du PSG** précédent lors du renouvellement du document ;
- la production de son **«bilan décennal»** (Cerfa n°14350\*02) s'il est tenu d'en établir un (propriétés pour lesquelles un certificat Monichon ou ISF a été délivré) ;
- la démonstration de l'**effectivité de la gestion** en cas de contrôle de suivi d'application (les aspects financiers pouvant rester strictement personnels).

POUR EN SAVOIR



Instruction DGPE/SDFCB/2015-450 du 13 mai 2015 sur le contrôle de la mise en œuvre des PSG disponible sur Internet à l'adresse suivante : [http://circulaires.prod.ext.dila.fr/pdf/2015/05/cir\\_39634.pdf](http://circulaires.prod.ext.dila.fr/pdf/2015/05/cir_39634.pdf).

### IN MEMORIAM : JEROME LOUTREL



Jérôme LOUTREL, partenaire constant et apprécié de toute l'équipe du CRPF de Normandie, nous a quittés au début du printemps 2015.

Ancien président du CETEF de Haute-Normandie, trésorier du FOGFOR de Normandie, Jérôme avait fortement contribué à la mise en place du Schéma de convergence CETEF-IDF-CNPF, ainsi qu'à l'essor de FORINVEST, réseau de Business Angels des forestiers privés.

Son dynamisme, son investissement et sa jovialité resteront gravés dans nos mémoires et nous n'oublierons pas tout ce qu'il a pu apporter à la filière forêt-bois dans son ensemble.

MOVAPRO est un projet, cofinancé par l'ADEME, visant l'échange partenarial et l'amélioration du tissu relationnel entre les opérateurs participant à la structuration de la filière bois énergie. Sur une période de 2 ans, il est prévu de suivre 40 chantiers de transformation de peuplements pauvres et de réaliser un bilan complet de chacun d'eux. A ce titre, **le CRPF de Normandie recherche des chantiers pouvant répondre à cette problématique** : coupe rase de peuplements pauvres (taillis simple ou mélange futaie/taillis), susceptible de produire au moins 500 m<sup>3</sup> de bois énergie, avec un accès aux données descriptives du chantier (qui resteront confidentielles).

L'objectif est de fournir aux propriétaires un outil-diagnostic « clé en main » (aspects techniques, économiques, réglementaires) afin qu'ils puissent s'engager sereinement et en toute connaissance de cause dans ces opérations.

Pour tout renseignement sur cette action ou signaler un chantier potentiel, vous pouvez contacter Marion TIMERMANE (02.35.12.41.00 ou marion.timermane@crpf.fr).

## CBPS AVEC PROGRAMME

### de coupes et travaux

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) peut dorénavant se voir annexer un **programme de coupes et travaux approuvé par le CRPF**. Outre son intérêt technique, l'approbation du CBPS "nouvelle formule" permet aux propriétaires adhérents d'être dispensés des déclarations de coupes dans les EBC ("Espaces Boisés Classés" dans les documents d'urbanisme).



Les propriétaires déjà adhérents au CBPS ont également la possibilité de compléter leur adhésion par l'ajout d'un programme.

Vous pouvez consulter les deux CBPS normands et télécharger le nouveau bulletin d'adhésion sur le site Internet du CRPF à l'adresse suivante :

[http://www.crpfn.fr/index.php?menu\\_choix=Gerer\\_sa&sousmenu=13](http://www.crpfn.fr/index.php?menu_choix=Gerer_sa&sousmenu=13)

## GIEEF : UNE MESURE DE LA LOI D'AVENIR

### pour la forêt privée



**Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF)** qui seront reconnus par l'Etat sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés : au moins deux propriétaires sur 300 ha minimum ou au moins 20 propriétaires pour une surface d'au moins 100 ha.

Cet **outil de dynamisation de la gestion durable en forêt privée** permet aux propriétaires forestiers privés de gérer durablement leurs forêts de façon concertée en améliorant la mobilisation des bois tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux au niveau d'un territoire donné.

Les propriétaires forestiers intéressés par la rédaction d'un **Plan simple de gestion forestière collectif** pourront bénéficier d'une aide à la rédaction du PSG concerté : vous trouverez plus d'éléments à ce sujet dans notre prochaine édition.

Les propriétaires forestiers membres d'un GIEEF pourraient par ailleurs bénéficier de majoration dans l'attribution des aides publiques :

- crédits d'impôts majorés pour les mesures DEFI Travaux et DEFI Contrat (proposition ministérielle),
- taux d'aide publique de base majoré de 50% à 60% des dépenses éligibles en Basse-Normandie pour des travaux de desserte forestière envisagés au Schéma directeur régional de desserte forestière (mesure 4.3. du PDR 2014-2020 de Basse-Normandie).



## FORÊT-ENTREPRISE A L'HEURE DU NUMERIQUE

Le Centre National de la Propriété Forestière dispose dorénavant d'une application mobile pour sa revue Forêt-entreprise et ses ouvrages d'édition et de librairie : <http://www.foretpriveefrancaise.com/la-revue-foret-entreprise-143780.html>.

Cette application est disponible sur Apple Store et Google Play Store pour votre smartphone ou tablette (saisir « librairie forestière » dans le champ de recherche) ainsi que sur votre ordinateur. Abonnez-vous en ligne pour bénéficier de tarifs préférentiels et accéder à tous les anciens numéros !